

Santé au travail



Les risques professionnels sont un véritable enjeu de société.

La Fonction Publique a longtemps considéré qu'elle n'était pas concernée par les risques professionnels.

Elle a bien souvent ignoré les statistiques, négligé la médecine de prévention, privée de moyens les dispositifs d'accompagnement des personnels.

*Les fusions, « absorptions », réorganisations des directions d'administration centrale, des services déconcentrés, la **baisse inexorable des effectifs** ont des conséquences sur « l'intensification » du travail avec son corollaire d'évènements dramatiques et irréversibles, de situations de « burn out » (tentatives de suicide, épuisement), de stress liées aux pertes de repères, de savoir-faire, pouvant aller à du harcèlement moral, et surtout un éclatement du collectif du travail et un ressenti de solitude et d'abandon.*

La réforme de l'État, la revue des missions publiques, la réorganisation territoriale sont autant de décisions qui viendront encore aggraver la vie professionnelle et personnelle des agents.

En outre, les agressions, menaces, incivilités, subies par les agents dans leur activité professionnelle, se multiplient et participent à la dégradation plus forte et inacceptable des conditions de travail.

*L'**UNSA Fonction publique** a signé, le 22 octobre 2013, le protocole d'accord de prévention sur les risques psychosociaux dans le seul but de défendre le droit à la santé et les conditions de travail des personnels et les dégâts qui en résultent.*

*L'**UNSA ITEFA** saura y veiller scrupuleusement au ministère du travail : vous pouvez compter sur sa ferme vigilance !*

*Je vote UNSA
Le 4 décembre*

**La fédération de
l'Inspection du Travail,
de l'Emploi, de la Formation
et de l'Administration générale**

<http://itefa.unsa.org>



Les conditions de travail nuisent gravement à la santé...

Les conditions de travail, dans de nombreux services, se sont dégradées avec l'insuffisance de personnels pour remplir les missions de service public et la perte de transmission d'un savoir-faire.

Les restructurations ont déstabilisé les structures ministérielles, centrales et régionales : les services étant assimilés à une dépense qu'il faut réduire sans mettre en place une stratégie de remplacement.

Les services publics et les personnels sont mis sous pression.

Le rapport avec le public est de plus en plus tendu.

L'application de ce « nouveau management public » a importé, sans tenir compte de la spécificité du public, des méthodes inadéquates du privé marchant comme la concurrence interne, l'instauration d'indicateurs de « performance » et de « productivité », l'entretien professionnel mal maîtrisé et perçu comme un examen de passage déstabilisant, voire « infantilisant ».

Les réformes précédentes ont engendré désorganisation des services par le transfert brutal de dossiers vers d'autres opérateurs par des logiciels de gestion complexes, engendrant retard, mécontentement des usagers et stress des agents questionnés sur les délais de réponse qui s'allongent dont ils n'ont pas la maîtrise. **Qu'en sera-t-il de la réforme de l'État, la revue des missions publiques, la réorganisation territoriale sur 12 régions ? Quid des DIRECCTE ?**

Les agents constatent une désinformation « institutionnalisée », ces absences de repères, ces injonctions managériales contradictoires déstabilisent les services. Ils contestent avec force ce choix de casser le lien entre l'administration, ses agents et les usagers.

La République a besoin de personnels qualifiés et doit les reconnaître comme les garants du principe d'égalité. La suppression des moyens humains et techniques, les « obsessions » de rendement, la négation de la professionnalité des agents vont à l'encontre de ces valeurs.

La recrudescence des agressions et des incivilités, est très inquiétante exposant **les agents à un mal être inextricable**, qui attendent la dénonciation publique du ministre du travail face à de tels agissements.

Inacceptable harcèlement

L'**UNSA ITEFA** est à l'écoute de **TOUS** les agents : recherchant la réponse la plus efficace et la plus adaptée à la spécificité de chaque cas particulier de collègue et de situation s'y rattachant. Rompre l'isolement, intervenir, accompagner juridiquement permettent d'éviter des situations qui dégénèrent et, surtout d'agir dans l'intérêt premier de personnels souvent très fragilisés mais également des structures perturbées.

Le rôle du CHSCT

En 2009, le gouvernement a reconnu que l'amélioration des conditions de travail dans la Fonction publique constituait l'enjeu essentiel d'une vraie politique des ressources humaines et des relations sociales. Cet accord et ses déclinaisons législatives et réglementaires ont une portée très large puisqu'ils s'appliquent aux personnels des trois versants de la Fonction publique (5,2 millions d'agents), quel qu'en soit leur statut.

C'est la **représentativité des organisations syndicales** (O.S.) aux Comités Techniques, ministériel, centrale et de services déconcentrés **qui détermine le nombre de délégués du personnel dans les CHSCT**. Ils doivent imposer le respect, par les employeurs publics, de l'ensemble des compétences de cette instance par un dialogue social prenant en compte les positions de chaque O.S. sans qu'elles soient dévoyées.

● Un décret n° 2014-1255 du 27 octobre 2014 relatif à l'amélioration du fonctionnement de la médecine de prévention est paru. Il prévoit également les **modalités d'attribution de temps syndical attaché aux fonctions de membres des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail** ainsi que la possibilité de saisine de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) en cas d'absence de réunion du CHSCT pendant neuf mois.

« Ni contestation stérile, ni accompagnement docile »

Mais la défense du droit à la santé et les conditions de travail de tous les personnels.

La prévention des risques

La santé au travail des personnels passe, comme le prévoit l'accord par la mise en place d'un véritable dispositif de prévention des risques (objectifs, outils) avec un droit au suivi médical post-professionnel :

- Pour les agents exposés à l'amiante,
- Pour les risques cancérogènes, mutagènes, et toxiques pour la reproduction,
- Des actions de prévention des troubles musculo- squelettiques,
- Le renfort du plan d'action national de lutte contre les risques psychosociaux (stress, harcèlement, actes portant atteinte à l'intégrité morale et physique, etc.).

La médecine de prévention est un élément essentiel dans nos services.

La prise en charge des collègues

L'**UNSA**, est partie prenante de la mise en place de ces dispositifs dans le respect des règles administratives et statutaires. Elle agit pour que les moyens nécessaires soient bien affectés à leur mise en œuvre et qu'il ne reste pas « un vœu pieux »!!!

L'UNSA ITEFA revendique

- Le respect des personnels et de leurs métiers,
- L'application intégrale de la réglementation sur les CHSCT (compétences, moyens de fonctionnement...),
- L'adaptation du poste de travail, dont le télétravail, chaque fois que la santé de l'agent le nécessite et qu'il le demande,
- Un droit effectif à la réadaptation et au reclassement choisi,
- La prise en charge par l'employeur public des personnels en souffrance, à condition de ne pas les « cantonner » dans le groupe des « fragilisés » mais avant tout de les considérer comme des responsables adultes.

*Ne laissez rien
au hasard !*



*Donnons de la force
au combat positif*

Mon choix, c'est l'UNSA !

→ Choisir l'UNSA ITEFA, c'est s'appuyer sur un réseau de militants, d'élu(e)s en CAP, de syndicats nationaux professionnels (SNEPA et SNIT) capables de vous accompagner et de vous défendre tout au long de votre carrière.

→ Avec l'UNSA, vous pouvez compter sur un syndicalisme réformiste qui se bat pour que chacun soit reconnu dans son métier et dans le respect des missions de service public et de sa personnalité.

→ Pour l'UNSA, redonner des "couleurs" au Service public et lui assurer des perspectives d'un futur prometteur de toute démocratie.

Voter c'est prendre son destin en main !

Je vote UNSA

Le 4 décembre